

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 avril 2026
Délibération n°5-1

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER

- Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, CUGNO Adrien, FERRANDI Pierre et GUILMARD Ludovic
- Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Sahra et PAVAN Eva

Excusés : Mr WEIHSS Pascal, Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana et MATEOS Yannick

Mr WEIHSS Pascal donne procuration à BOTTAREL Sébastien
Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana donne procuration à GUILMARD Ludovic

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes Village Vacances et Assainissement, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur PEBE Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur PEBE Jean-Marc, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes dressés par Madame Marie-Christine GUALTER, Maire et Madame PAILLAS Eliane, Inspecteur des Finances Publiques.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Recettes	246 005,97	884 261,05	1 130 267,02
Dépenses	260 059,96	853 310,26	1 113 370,22
Solde des réalisations de l'exercice (+/-) G	-14 053,99	30 950,79	16 896,80
Résultats antérieurs reportés	-57 470,16	227 687,63	170 217,47
Résultat cumulé	-71 524,15	258 638,42	187 114,27

BUDGET VILLAGE VACANCES			
	Investissement	Exploitation	Cumulé
Recettes	17 588,33	130 427,15	148 015,48
Dépenses	8 032,76	124 104,39	132 137,15
Solde des réalisations de l'exercice (+/-) G	9 555,57	6 322,76	15 878,33
Résultats antérieurs reportés	-11 090,13	33 414,65	22 324,52
Résultat cumulé	-1 534,56	39 737,41	38 202,85

BUDGET ASSAINISSEMENT			
	Investissement	Exploitation	Cumulé
Recettes	33 087,33	55 420,06	88 507,39
Dépenses	47 245,67	65 495,27	112 740,94
Solde des réalisations de l'exercice (+/-) G	-14 158,34	-10 075,21	-24 233,55
Résultats antérieurs reportés	85 466,81	20 302,30	105 769,11
Résultat cumulé	71 308,47	10 227,09	81 535,56

Après présentation des CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Madame le Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur PEBE Jean-Marc invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte financier unique du budget principal et des budgets annexes Village Vacances et Assainissement
- Charge Madame le Maire de signer les pièces afférentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 11+2 procurations

VOTES : Contre 0 Pour 13

Date de convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

